



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tourisme et loisirs

Question écrite n° 29565

Texte de la question

Mme Roselyne Bachelot-Narquin souhaite attirer l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au tourisme sur le problème de la mise à disposition des équipements touristiques pour les personnes handicapées. Les associations organisatrices de séjours de vacances pour personnes handicapées, en grande majorité, ne disposent pas en propre de structures d'accueil. Ces dernières louent régulièrement des équipements d'accueil, et dans bien des cas des gîtes de groupe. Force est de constater que leurs locations se trouvent en général hors des zones à forte densité touristique. Pour exemple, diverses associations observent dans la fréquentation des équipements gîtes de France que plus la région a haute valeur touristique, plus le gîte gagne en confort et en épis, plus les personnes handicapées ont des difficultés à y séjourner. Or, on ne peut omettre la dimension sociale de ces gîtes. Elle lui demande quelles mesures elle entend prendre pour que ces discriminations parfois constatées ne soient plus de mise et que la valeur d'un gîte soit aussi mesurée à son aptitude à accueillir des publics divers.

Texte de la réponse

Mme la secrétaire d'Etat au tourisme a pris connaissance avec intérêt de la question posée par l'honorable parlementaire concernant l'observation de l'Union nationale pour l'accès des handicapés aux loisirs en matière de mise à disposition d'équipements touristiques. Pour la deuxième année consécutive, le secrétariat d'Etat au tourisme a décidé d'initier, auprès des professionnels du tourisme et du grand public, une vaste campagne nationale de sensibilisation à l'accueil des personnes handicapées sur les lieux de vacances, concrétisée par une semaine d'actions du 3 au 11 juillet 1999. En effet, bien que le droit aux vacances soit reconnu comme un droit fondamental, au même titre que celui d'accéder à la culture, au travail, à l'éducation ou à la santé, des millions d'hommes, de femmes et d'enfants en sont encore trop souvent exclus. Cette campagne, qui a pour objectif de susciter et de valoriser les initiatives pour la constitution de véritables produits touristiques, a été menée en partenariat avec les associations représentant le monde du handicap et les acteurs du tourisme dans toute leur diversité. La Fédération nationale des gîtes de France, qui propose une offre déjà importante d'hébergements accessibles ou adaptés, y a participé activement. La sensibilisation des gestionnaires se poursuit et des démarches volontaires d'un nombre important d'entre eux qui, à l'occasion de travaux préalables au classement en épis, choisissent de rendre accessible et adapté leur hébergement ont été enregistrées. Toutefois, afin d'élargir encore cette offre, le secrétariat au tourisme a participé à l'édition d'un guide Accueil et accessibilité, document d'information largement diffusé à tous les acteurs du tourisme (institutionnels, professionnels et associatifs).

Données clés

Auteur : [Mme Roselyne Bachelot-Narquin](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29565

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 mai 1999, page 2799

Réponse publiée le : 27 septembre 1999, page 5654